



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 11 février 2016 s'est réuni le 12 février 2016 à 21h15 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

Présents :

Mmes : CARTON, DENIS, FIEVET-BAUDEN, JAUNET
MM. GRATTIERI, GROSPIRON, MARVILLE, ROTHER

Absents excusés :

Mmes : BOUTOILLE, CORMARY, DEL RIO, DIVAY
MM : COURSIMAULT, de KERMADEC, PALMER

Madame le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

- Autorisation de passer un câble électrique sur un terrain communal (B60), afin de permettre un raccordement électrique provisoire aux familles Muller, Carpentier, Richard et Weiss.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1/ Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité Madame JAUNET est désignée secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2016

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

3/ Autorisation donnée au Maire pour engager une procédure de référé

Madame le Maire souhaite l'autorisation du Conseil Municipal pour pouvoir engager une procédure à l'encontre des gens du voyage si besoin.

En effet, ces derniers ayant branché illégalement l'électricité, Madame le Maire a dû intervenir et leur expliquer que le conseil ne pouvait cautionner cela. Des menaces de blocage du village ont été lancées et Madame le Maire souhaite pouvoir engager une procédure de référé si nécessaire.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à engager une procédure en référé contre les gens du voyage si nécessaire.

4/ Autorisation de passer un câble électrique sur un terrain communal

Madame le Maire souhaite établir un contrat avec les gens du voyage autorisant le passage d'un câble électrique sur la parcelle B60 afin de permettre un raccordement provisoire dit « de chantier ». Ce contrat imposera aux familles Muller, Carpentier, Richard, Muhler et Weiss à respecter le caractère forestier des parcelles qu'ils occupent et leur interdira d'y entreposer des bennes, gravats, ferrailles, épaves de voitures, etc...

Le Conseil Municipal autorise à 7 voix pour et une voix contre le passage d'un câble électrique sur une parcelle communale afin d'effectuer un raccordement provisoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h15.

Christel JAUNET

C. JAUNET	F. DEL RIO	D. GROSPIRON	M. DIVAY
T. MARVILLE	S. BOUTOILLE	M. CARTON	M. CORMARY
P. COURSIMAULT	J. DENIS	E. FIEVET	M. GRATTIERI
B. de KERMADEC	C. PALMER	A. ROTHER	